Sous Préfecture AVALLON (Yonne) Date de réception de l'AR: 20/05/2022 089-218900918-20220513-D_2022_046-DE

République française Département de l'Yonne CNE CHATEL CENSOIR

Séance du vendredi 13 mai 2022

Date de la convocation: 10/05/2022 Membres en

exercice:

L'an deux mille vingt-deux et le treize mai l'assemblée

régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de

Présents: 11

Olivier MAGUET,

Votants: 12

Présents: Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,

Pour : 12

COLLINOT. Jean-Jacques DEBIEVE, HOURLIER, Thomas HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine

Contre: 0

Abstentions: 0

PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés: Richard DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés:

Absents: Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara

LOUCHART

DECISION MODIFICATIVE n°1 SUR LE BUDGET PRINCIPAL - (D 2022 046)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts à l'articles 2041582 du budget principal de l'exercice 2022 ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
		TOTAL:	0.00	0.00
INVESTISSEMENT:		DEPENSES	RECETTES	
2128	Autres agencements et aménagements		-100.00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installations		100.00	
		TOTAL:	0.00	0.00
		TOTAL:	0.00	0.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTE à l'unanimité la décision modificative n°1.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire